



VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE L'OISE

N° 2014-111

Arrondissement de Senlis

CANTON DE
PONT-SAINTE-MAXENCE

L'an deux mil quatorze le lundi trente juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Arnaud DUMONTIER, Maire.

Étaient présents : M. DUMONTIER, Maire
Mme MAGNIER, M. FIAULT, Mme MARTIN,
M. SCHWARZ, Mme GUÉRÉVEN, M.
VERMEULEN, Mme DEMAISON, M.
REVIERE, M. FIEVEZ Adjoints au Maire,

M. BAUGEE, Mme LEFEBVRE,
Mme GOURDON, M. UZAN, Mme
MARCHESSEAU, Mme BEAUCARNY,
Conseillers délégués,

M. CHALMIN, M. YACOUBI,
Mme MATEOS BARBADO, Mme CATOIRE,
M. BAUMGARTH, M. FLAMANT, M.
DELMAS, M. ROBY, Mme DEFLANDRE,
Mme GOVAERTS-BENSARIA, M.
ROSSIGNOL, Mme BAVART, M. SOIR,
Conseillers municipaux

Étaient représentés :
M. ZAYANI par M. REVIERE
Mme DHANPAUL par Mme MAGNIER
Mme TIXIER par M. ROBY
Mme BECQUEMIN par M. ROSSIGNOL

Secrétaire de séance :
Mme DEMAISON

Date de convocation : 24 juin 2014
Date de l'affichage : 24 juin 2014
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 33

Objet : Adoption du nouveau règlement d'attribution des subventions municipales pour les ravalements de façade

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 145/08 en date du 15 Septembre 2008,

Considérant que par la délibération n°145/08 susvisée, le Conseil municipal décidait la suspension du dispositif d'aide pour les ravalements de façade alors en place,

Considérant le nouveau règlement d'attribution des subventions municipales pour le ravalement de façade,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte la décision suivante :

Article Unique : Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement d'attribution des subventions municipales pour les ravalements de façades tel qu'annexé à la présente.

Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de PONT-SAINTE-MAXENCE,



Arnaud DUMONTIER

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture
Et de la publication
Le Maire,

Arnaud DUMONTIER

